



Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc - Union Européenne



JUMELAGE INSTITUTIONNEL

visant à
*renforcer les capacités institutionnelles,
organisationnelles et techniques de
l'Institut National d'Hygiène*



Programme géré par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération
et financé par l'Union Européenne



Le cadre du Jumelage

- Les réformes institutionnelles du Ministère de la Santé : stratégie globale, renforcement de la surveillance et de la veille, décentralisation, recherche en santé.
- Les audits institutionnels et organisationnels et techniques.



Objectif général du Jumelage

- Doter le Maroc d'un **Institut National de Santé Publique** selon les standards OMS et UE pour développer la veille et la sécurité sanitaires.



Programme géré par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération
et financé par l'Union Européenne



Objectifs spécifiques du Jumelage (1)

1. Identifier et clarifier la position institutionnelle de l'INH dans le système de Santé à travers la définition de son statut et de ses missions.



Objectifs spécifique du Jumelage (2)

2. Définir les fonctions, proposer une réorganisation de l'INH et une restructuration du réseau des Laboratoires Santé Publique (LSP) pour un rapprochement avec l'acquis communautaire.



Objectifs spécifiques du Jumelage (3)

3. Identifier les **besoins techniques et opérationnels** de l'INH et du réseau des laboratoires santé publique (LSP) pour l'amélioration de leur performance dans la veille sanitaire.



Les résultats attendus

- 1 – **Le statut et des missions** de l'INH sont définis, un argumentaire et une **stratégie** pluriannuelle sont validés.
- 2 - Validation du **schéma organisationnel et fonctionnel** de l'INH et du réseau de laboratoires, et définition des besoins correspondants



Les résultats attendus

- 3- L'INH est qualifié pour mener une **démarche qualité**, procéder à une **certification** de ses services et une **accréditation** de ses laboratoires selon les standards de l'UE.

- 4 - Les **capacités techniques et opérationnelles** de l'INH sont renforcées.



Une Équipe, un Budget, un Calendrier

- 1 - Une **équipe** opérationnelle en ordre de marche: 2 chefs de projet, un CRJ, un HCRJ, l'ADETEF.
- 2 - Des partenaires **institutionnels** : l'InVS, l'AFNOR, le CHU de Rouen, le CNEH.
- 3 - Des **partenaires** attentifs et aidant : l'UGP3A et la DCE.
- 4 - Un **budget** de 1 305 000 euros.
- 5 - Une gestion rigoureuse du **calendrier des actions** : octobre 2008 à octobre 2010.



Contribution de l'Union Européenne

- 4 visites d'études
- 580 homme/jours d'expertise
- 16 Mois de stages
- Un Conseiller Résident de Jumelage et une Assistante pendant deux années.



Programme géré par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération
et financé par l'Union Européenne



Méthodologie

- Rapports des visites d'études.
- Les experts : TDR et documentation, accompagnement/comité d'appui, debriefing.
- Animation de travaux de groupe et d'ateliers, visites de terrain: rapport et actes selon les activités.
- Organisation de stages.



Comité de Pilotage du Jumelage

- Composition : les deux chefs de projet, le CRJ et son homologue, l'UGP et la DCE.
- Fréquence des réunions : trimestrielle.
- Son rôle: faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux ROA et de décider des actions à entreprendre pendant le trimestre suivant.



Calendrier des 12 Premiers Mois

Mois du projet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Volet 1												
Activité 111				X								
Activité 112			X1/2		X1/2							
Activité 113												Mois 24
Activité 121				X								
Activité 122					X							
Activité 123			X									
Activité 124												
Activité 13					X							
Activité 14						X						
Activité 15												
Activité 21					X							
Activité 22												
Activité 23					X							



CONCLUSION

- Un vaste chantier aux répercussions multiples.
- Valorisation des compétences existantes pour construire l'avenir.
- Vivier d'experts de référence.
- Potentiel de collaborations européennes.

